



**A**  
**Messieurs les Directeurs**

**Objet :** Réponse à la demande d'éclaircissement en date du **19/03/2024** concernant l'appel d'offres ouvert national N°03/IN/2023 « **Achat de matériel informatique et des licences informatiques y compris prestations d'installation pour le compte du Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire en lot unique** ».

**Question :**

Il est demandé au niveau du CPS de fournir les licences Microsoft Windows server Datacenter, nous vous prions de nous préciser si les licences OEM sont acceptées.

**Réponse :** Le titulaire doit fournir des licences Microsoft windows server datacenter 2022 perpétuelles ou équivalent au nom du Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, et les licences fournies ne doivent pas être des licences intégrées au Prix n°1.

Nous restons à votre disposition pour les demandes d'informations complémentaires.

Chef de la Division de la Gestion du Budget  
et des Outils Généraux

**Hajar CHEBAB**